

DOCUMENT D'OBJECTIFS



SITE NATURA 2000 SAINT BEUZIRE « FR8301083 »

Document de synthèse



1- AVANT-PROPOS

L'intégration du site de Saint Beauzire dans le réseau Natura 2000 (*Cf Carte 1*) a débuté lors de sa désignation en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC), en 1999. Cette désignation se justifiait par la présence du Cuivré des marais, dont la première observation remonte à 1992. Depuis, il s'avère que le site accueille une population significative de ce papillon.

Attiré par le caractère humide des lieux et favorisé par la présence d'autres populations dans le département du Puy-de-Dôme, cette population de Cuivré des marais a longtemps été la seule répertoriée en Haute Loire. Les avis d'experts divergent entre une stratégie d'expansion de ce papillon ou une relique découverte tardivement.

10 ans après, la démarche Natura 2000 est lancée sur le site, avec la désignation par l'Etat d'une structure porteuse: le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier, collectivité territoriale locale. Sa mission consiste à rédiger le Document d'objectifs en partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, afin d'ensuite lancer le processus d'animation et de contractualisation sur le site.



Cuivré des marais (Lycaena dispar)

2- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301083 « SAINT BEAUZIRE »

Maître d'ouvrage

MEEDM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Auvergne
Suivi de la démarche : Service Eau Biodiversité et Ressources, Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
Service du patrimoine environnemental, Flora MICHAUD, DDT Haute Loire

Structure porteuse

SMAT du Haut Allier

Opérateur

SMAT du Haut Allier

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Martin DUFOURNET, Pierre JOUBERT

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Delphine BENARD (CEPA) pour les habitats, Nicolas MOULIN (indépendant) pour le Cuivré des marais, Romain LEGRAND (CEPA) pour les chauves souris.

Contribution / Synthèse / Relecture : Camille BOITTIN, Laurent BERNARD (Service environnement du SMAT du Haut-Allier)

Validation scientifique : membres du CSRPN Auvergne chargé de suivre l'élaboration du Docob

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats :

- BENARD D./CEPA (2006). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301083 « Saint Beauzire »*. Janvier 2006, 19 pages.

Inventaire de « groupes taxonomiques » :

- MOULIN N. (2009). *Etude des Lépidoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. Octobre 2009, 33 pages.

- BERNARD M./ Chauve souris Auvergne. *Etude des populations de chiroptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. octobre 2009, 22 pages.

Crédits illustrations

Photographie couverture : JOUBERT Pierre, 2010
Illustration couverture : FELLONI Claire, 2007
Illustration p.2 : domenicus.malleotus.free.fr
Illustration p.8 : www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html
Photographie p.10 : JOUBERT Pierre, 2010
Illustration p.40 : FELLONI Claire, 2007

Référence à utiliser

DUFOURNET M., JOUBERT P. / SMAT du Haut-Allier (2010). *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. Août 2010, 52 p.

3- REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

Raymond BERTHUI - Gérard RACHER, maires de la commune de Saint Beuzire

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de Blesle

Jean-Noël LHERITIER, Conseiller général du canton de Brioude - Nord

Alain BERCHEBRU DE FOUCAUD – Lucien MARCHAUD – Eric MARCHAUD – Serge DOUX, propriétaires et gestionnaires

Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne

Flora MICHAUD - Jean Jacques GIRARD, DDT Haute Loire

Isabelle LALOUELLE - Sébastien OUILLON, ONCFS

Didier BOUQUET - Laurent SAGNOL, ONEMA

Delphine BENARD, CEPA

Matthieu BERNARD - Laurent GUILLAUD, Chauve Souris Auvergne

Bruno FOURNIER, CRPF Haute-Loire

Robert BOREL, Syndicat des propriétaires forestiers privés Haute-Loire

Mireille DROUILLAT, Chambre d'Agriculture Haute-Loire

Fabrice VASSORT, ADASEA Haute-Loire

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

4 - SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS.....	p. 2
2. DOCUMENT D’OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301083 « SAINT BEAUZIRE ».....	p. 3
3. REMERCIEMENTS.....	p. 5
4. SOMMAIRE.....	p. 6
5. INTRODUCTION GENERALE.....	p. 7
6. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	p. 8
7. FICHE D’IDENTITE DU SITE	p.10
8. TABLEAUX ET SYNTHESSES	p. 14
1. Diagnostic.....	p. 14
2. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs.....	p. 27
3. Propositions mesures de gestion	p. 32
4. Suivis.....	p. 35
9. CONCLUSION	p. 40
10. BIBLIOGRAPHIE	p. 41
11. ANNEXES	p. 42

5- INTRODUCTION GENERALE

D'une surface de 17 ha, le site Natura 2000 « Saint Beauzire » recouvre les versants d'un petit vallon, en contre bas du château de Lespinasse, situé sur la commune de Saint Beauzire (*Cf Carte 2*). Il a été désigné pour sa population significative de Cuivré des marais, qui a longtemps été la seule répertoriée en Haute Loire. On se retrouve en effet en limite australe de son aire de répartition. Sa présence s'explique par le caractère humide du lieu, où sont situées les plantes hôtes de sa chenille (rumex) et celles qu'il affectionne au stade adulte (menthes, berces, chardons ...).

Les milieux humides sont bien représentés sur le secteur se traduisant par un étang, un fossé récupérant les eaux de quelques rigoles de drainage, des prairies humides et une mégaphorbiaie. Ce dernier milieu constitue d'ailleurs un habitat d'intérêt communautaire.

Au cours d'une étude sur les chiroptères, menée en 2009, il s'est avéré que le site présentait une diversité remarquable de chiroptères (9 espèces différentes au total), dont 2, d'intérêt communautaire à savoir le Grand/Petit Murin et la Barbastelle. Cette diversité est due à une mosaïque de milieux, alternant entre prés, bois et étang, ainsi que la présence de nombreux éléments linéaires : haies de vieux arbres, fossés humides... Bien que de superficie restreinte, le patrimoine écologique du site est donc fort.

Le Syndicat Mixte du Haut Allier a été désigné structure porteuse et opérateur du site, en janvier 2009. Ce syndicat de communes a donc été amené à élaborer le Document d'objectifs du site, selon les phases suivantes :

- Inventaire et analyse écologique et socio-économique,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Propositions d'actions.

Afin de mener à bien ce travail, chacune de ces phases ont été réalisées en partenariat avec un groupe de travail, composé d'acteurs locaux et validées par un comité de pilotage local.

Ainsi, après une rapide présentation de la démarche Natura 2000, ce document vous décrira le travail réalisé et les résultats obtenus.

6- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

NATURA 2000 : UN RESEAU DES SITES EUROPEENS

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

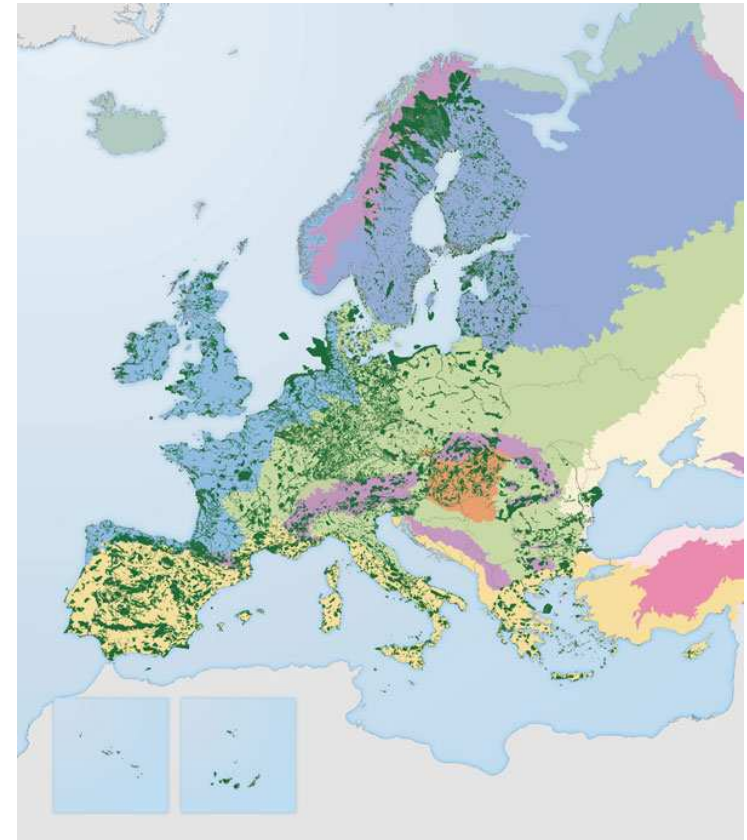
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).



En vert : sites Natura 2000

NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin, qui lui, représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

NATURA 2000 EN AUVERGNE

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 375 300 ha, soit 14,3 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha,
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 12,2 % de la surface de la région, soit 320 000 ha,
- 2 100 km de rivières.

7- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Saint Beauzire**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301083**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **17 ha**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **Oui**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **Non**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **03 / 1999**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Département de la Haute-Loire (43)**

Préfet coordinateur : **M. DIDIER Richard, Préfet de la Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **M. LHERITIER Jean Noël**

Structure porteuse : **SMAT du Haut Allier**

Opérateur : **SMAT du Haut Allier**

Commissions ou groupes de travail : **Groupe de travail toutes thématiques**



Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Etat

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
A l'attention de Mme GAGNE
Direction des actions inter ministérielles
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
6 avenue du Général de Gaulle B.P. 321
43011 LE PUY EN VELAY CEDEX

Direction Départementale des Territoires (DDT)
A l'attention de Flora MICHAUD
13 rue des Moulins
BP 350
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
65 boulevard Mitterrand
B.P. 163
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

Collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne
13-15 avenue de Fontmaure
B.P 60
63402 CHAMALIERES

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire
A l'attention de Cathy ESPERET
1 place Monseigneur de Galard
B.P 310
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du
Haut Allier (SMAT)
42, avenue Victor Hugo
B.P. 64
43300 LANGEAC

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du
Brivadois
Place Saint Jean
43101 BRIOUDE

Elus

Monsieur le Conseiller Général du canton de Brioude Nord
11 avenue de la Bageasse
43100 BRIOUDE

Monsieur le Maire
Mairie
43100 SAINT BEAUZIRE

Forêt

Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés de
Haute-Loire
5 rue Alphonse Terrasson
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président du Centre régional de la Propriété
Forestière (CRPF)
Place de la Résistance
43100 BRIOUDE

Monsieur le Chef de l'Agence Cantal/Haute-Loire
Office national des Forêts (ONF)
Résidence Bel Anis
3 rue de l'Ecole Normale
43750 VALS PRES LE PUY

Agriculture

Monsieur le Directeur de l'Association Départementale
Aménagement Structures Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A)
1 rue du 8 mai
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président du Syndicat départemental des
propriétaires agricoles
Chez M. BONNET
7 avenue Charles Dupuy
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Fédération départementale des
Syndicats d'exploitants agricoles
16, boulevard Président Bertrand
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs 43
16, boulevard Président Bertrand
43750 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Porte-Parole de la Confédération paysanne
20, avenue Clément Charbonnier
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
16, boulevard Bertrand
B. P. 343
43750 VALS PRES LE PUY

Chambres interconsulaires

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Brioude (CCI)
Place Résistance
43100 BRIOUDE

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers
13, avenue André Soulier
B. P. 104
43003 LE PUY-EN-VELAY Cédex

Tourisme

Monsieur le Président de la maison départementale de
développement touristique (MDDT)
Conseil Général
1 place Monseigneur de Galard
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de l'Union départementale des Offices
de tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI)
10 rue Jules Vallès
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Comité départemental de la
randonnée pédestre (CDRP)
21 rue du Collège
43000 LE PUY-EN-VELAY

Associations environnementales

Monsieur le Président de Nature Haute-Loire
Maison de la Citoyenneté
4 rue André Laplace
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Directeur du Conservatoire des Espaces et
Paysages d'Auvergne (CEPA)
Moulin de la Croûte
Rue Léon Versepuy
63200 RIOM

Monsieur le Directeur du Conservatoire National Botanique du
Massif Central (CBNMC)
43230 CHAVANAC LAFAYETTE

Monsieur le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement (CPIE)
Le Riou
43700 CHASPINHAC

Chasse et Pêche

Monsieur le Chef du Service départemental Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Place de la Mairie
43320 LOUDES

Monsieur le Chef du Service départemental Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Chemin du Chirenc
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire
4, rue des Artisans
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
32, rue Henri Chas
43000 LE PUY-EN-VELAY

8- TABLEAUX ET SYNTHESSES

8.1- DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
Régions	1	Auvergne	Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 419 685 ha, soit 17 % du territoire régional : - 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95708 ha, - 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 13,7 % de la surface de la région, soit 365 830 ha.	SIG
Départements	1	Haute Loire	Le réseau Natura 2000 en Haute Loire comprend : - 24 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 29% de la surface du département, soit 141 105 ha. - 2 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 23% de la surface du département, soit 114 192 ha	SIG
Communes	1	Saint Beuzire (311 habitants en 2007)	Aucun autre site sur la commune	SIG / INSEE
Propriétaires	2	Propriétaire du château de Lespinasse Exploitant agricole de Saint Beuzire	80% du site, soit 13.5ha, est présent sur la propriété du Château Natura 2000 20% du site, soit 3.5ha est présent sur des parcelles appartenant à l'exploitant agricole	Cadastre

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
SAGE, SDAGE	1	SDAGE Loire Bretagne	Le site de Saint Beauzire est situé sur le bassin versant de l'Allier aval et fait partie du SAGE Allier aval dont la structure porteuse est l'Etablissement Public Loire.	SMAT du Haut Allier / Agences de l'eau / ONEMA 43
	1	SAGE	Pour le moment, rien n'a été fait sur les zones humides et donc sur le site de Saint Beauzire. Cependant un inventaire est en cours avec pour vocation la protection des zones humides et notamment la mise en place de mesures de compensation. L'échelle de cette étude sera beaucoup plus importante que le périmètre natura 2000. La connaissance du site natura 2000 est beaucoup plus précise.	
	1	Projet Contrat territorial	Un projet de contrat territorial en vue de réduire les phytosanitaires sur la rivière Vendage en aval du site est en cours. Le conseil général de Haute-Loire est porteur du projet (dossier suivi par Jean-Jacques RAMA). Le projet n'est pour le moment pas concret. Dans l'étude sur l'état des lieux 2004/ 2008, le groupe de travail Phyt'auvergne montre que le bassin versant de la Vendage est le moins bien placé en terme de phytosanitaires. Les analyses de l'eau ont montré la présence d'insecticides, d'herbicides à usage multiple, d'herbicides autres cultures, d'herbicides céréales, d'herbicides maïs.	

SYNTHESE

L'imbrication des collectivités est relativement simple. En effet, le site ne couvre qu'une seule commune du département de la Haute Loire : Saint Beauzire.

Le site Natura 2000 concerne 2 propriétaires : le propriétaire du Château de Lespinasse (13.5 ha soit 80% du site), ainsi qu'un agriculteur de Saint Beauzire (3.5 ha, soit 20% du site) (*Cf Carte 3*).

Il est également directement concerné par 2 outils de gestion et d'aménagement de la ressource eau, à savoir le SAGE Allier Aval, ainsi qu'un projet de Contrat territorial sur la rivière Vendage. La problématique eau est donc localement importante.

TABEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Grandes propriétés privées	397	Pré	1,30 ha	Un habitat d'intérêt communautaire (6430) et l'habitat du Cuivré des marais (1060) sont présent	Cadastre / CEPA
	401	Pré	6,27 ha		
	555	Bois	1,44 ha	Ces propriétés représentent également des territoires de chasse pour les chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir la Barbastelle (1308) et le Grand/Petit Murin (1324 / 1307)	
	400	Culture	1,44 ha		
	406	Bois	2.07 ha		
	451	Pré & Bâti	1.09 ha		
Petites propriétés privées	398	Pré	0.34 ha	Ces propriétés représentent des territoires de chasse et des gîtes de repos pour les chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir la Barbastelle (1308) et le Grand/Petit Murin (1324 / 1307)	Cadastre / CEPA
	399	Pré	0.13 ha		
	403	Pré	0,87 ha		
	404	Bois	0,85 ha		
	402	Pré	0,09 ha		
	405	Bois	0,86 ha		
	459	Pré	0.17 ha		
	455	Pré	0.02 ha		
	682	Pré	0.04 ha		
	680	Pré	-		
	681	Pré	-		
	684	Pré	-		
	685	Pré	-		
	457	Pré	-		

SYNTHESE

Le périmètre du Document d'objectifs a été calé sur le périmètre des parcelles cadastrales afin de simplifier la gestion des mesures Natura 2000 qui viendront s'ajouter à la gestion courante des parcelles.

Toutes les parcelles sont susceptibles d'accueillir les espèces d'intérêt communautaire. On notera en revanche que la mégaphorbiaie n'est présente que sur la parcelle 401. Cette dernière est donc d'une importance particulière pour le Cuivré des marais.

TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 102 120 140	2 agriculteurs (= propriétaires)	<p>Un des agriculteurs est en agriculture biologique avec. Ses surfaces sont essentiellement des prairies de fauche (fauche tardive mi-juillet), sur lesquelles pâturent 2 chevaux. Elles ne sont pas fertilisées. A noter la présence d'une culture de seigle en 2009).</p> <p>Le second agriculteur fait pâture des bovins sur ses prairies. En fonction des années, il lui arrive de faucher. Il apporte des chaux rares (P et K) de manière raisonnée mais régulière.</p>	FSD / SIG
Tourisme	690	2	<p>Le château de Lespinasse fait l'objet de visites.</p> <p>Un chemin de randonnée, balisé et répertorié dans un guide, passe en bordure du site.</p>	SIG
Projets	690 101	2	<p>Le propriétaire du château a un projet de sentier d'interprétation dans le site sur le thème de l'environnement et de l'agriculture biologique. Il attend de la structure animatrice une expertise et un appui.</p> <p>Il a également le projet de cultiver de la lavande biologique (dès l'été 2010) sur la parcelle culturale intégrée au site</p>	SIG
Sylviculture	160	/	Pas de sylviculture sur le site. Seuls les bois morts sont de temps à autre ramassés par les 2 propriétaires.	SIG
Chasse	230	70 membres	<p>20 chevreuils 6 cerfs : 2 mâles et 4 femelles 24 sangliers 15 lièvres 15 lapins 13 caille des blés et moins de 30 grives</p>	Fédération de chasse / ONCFS

SYNTHESE

L'activité principale sur le site de « Saint Beauzire » est l'agriculture (*Cf Carte 4*). Hormis la zone de culture, les surfaces agricoles sont uniquement des prairies naturelles. Les pratiques agricoles sont différentes en fonction des 2 propriétaires. Ainsi, les prairies situées en amont de l'étang sont régulièrement fauchées (1 coupe par an, en moyenne) et parfois pâturées par des chevaux. Les prairies situées en aval de l'étang sont, quant à elles, pâturées par des bovins et parfois fauchées. A noter que ces dernières sont également fertilisées, par l'apport de scories potassiques. La zone de culture est actuellement un champs de seigle mais devrait devenir, en 2011, un champs de lavande.

L'activité touristique est présente sur le site. Ainsi, le château est ouvert aux visites et un sentier de randonnée passe aux abords du site. Cependant, cette activité reste mineure, à l'heure actuelle, et a des impacts limités sur le site. Le propriétaire du château a également un projet de sentier d'interprétation aux alentours du château, qui aurait pour objectif de sensibiliser les visiteurs sur l'intérêt environnemental du site.

La chasse se pratique aux alentours du site et sur les parcelles en aval de l'étang mais elle est interdite sur les parcelles appartenant au propriétaire du château. Cette activité reste cependant secondaire.

Les peuplements forestiers présents sur le site, ne font l'objet d'aucune gestion sylvicole. Les 2 propriétaires se contentent de ramasser régulièrement les bois morts tombés à terre.

TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Géologie	/	La majeure partie du site est dans un contexte de roche métamorphique. Ce sont des gneiss à biotite et silimanite où s'exprime une schistosité marquée. Ces gneiss massifs et compacts sont de couleur brun rouille. Des variations locales de lithologie s'expriment par des niveaux plus riches en feldspath. Il est à signaler la présence de ligne de faille alignée Nord-est Sud -ouest provoquant un léger décalage dans le paysage.	SIG / carte géologique / BRGM
Hydrologie	/	Un fossé traverse le site, récoltant les eaux de rigoles de drainage. Un étang artificiel est présent au milieu du site.	SIG
Climat	Température moyennes annuelles : entre 9 et 10°C Précipitations moyennes : inférieures à 600mm/an Nombre de jours de gel : inférieurs à 100 Heures d'ensoleillement : entre 2000 et 2 200 heures/an	Le secteur est soumis à 3 influences : - Océanique, apportant de nombreuses pluies - Continentale et montagnarde, se traduisant par une amplitude thermique importante - Méditerranéenne, amenant des vents forts Sud - Sud-est et des pluies orageuses soudaines et surabondantes provoquant des crues fréquentes et redoutables	SIG / Météo France
Pédologie	/	Données non disponibles	/
Topographie	Pourcentage de pente : de 5 à 40° Altitude : de 660 à 720m	Relief sous forme de vallon, démarrant à partir du château	SIG

SYNTHESE

Le site se caractérise par un substrat métamorphique (gneiss) et est soumis à un climat continental. Situé sur les flancs d'un petit vallon, il se distingue par sa pente moyenne.

On notera la présence d'un étang. Creusé par le propriétaire précédent, celui-ci n'a qu'une fonction esthétique. Aucune activité de pêche n'est observée, malgré la présence de poissons. Néanmoins, cet étang reflète de la présence ancienne d'une grande zone humide et actuellement sa présence constitue l'élément clé du facteur humidité du secteur.

TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages	45% soit 8 ha	Moyen à Favorable	Mégaphorbiaies hygrophiles	Cuivré des marais Grand/Petit Murin Barbastelle	Les pratiques humaines impactant fortement sur ces milieux sont la fauche, encore pratiquée actuellement, et le drainage, qui ne l'est plus.	FSD / Chauve souris Auvergne/ N. Moulin / CEPA
Bois	35% soit 6 ha	Favorable	/	Barbastelle	L'activité sylvicole pourrait représenter une menace sur ce milieu, mais elle est inexistante sur l'intégralité de la superficie.	SIG / Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Cultures	10% soit 1.5 ha	/	/	Cuivré des marais Murin	Les cultures de lavande, du fait qu'elles attirent les insectes, sont extrêmement intéressantes pour le Cuivré des marais et le Grand/Petit Murin. En revanche, la culture de seigle ne présente aucun intérêt pour ces espèces.	SIG/ Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Etang	10 % Soit 1.5ha	/	/	Grand/Petit Murin Barbastelle Cuivré des marais	L'assèchement de l'étang serait une véritable catastrophe pour les milieux environnants	FSD/ Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Autres (Bâti - Fourrés -Jardin)		/	/	Grand/Petit Murin Barbastelle	L'ouverture de ces éléments au public peut représenter une gêne et un dérangement pour les chiroptères	SIG / Chauve souris Auvergne

SYNTHESE

Recouvrant près de 45% de la superficie totale du site, les prairies sont le milieu le plus représenté (*Cf Carte 5*). On distingue les prairies naturelles humides et les prairies mésophiles, plus sèches que les précédentes. Se caractérisant par une grande richesse floristique, elles accueillent un habitat d'intérêt communautaire et 3 espèces d'intérêt communautaire dont le Cuivré des marais. Elles représentent donc un intérêt naturel fort. Régulièrement pâturées et/ou fauchées et parfois fertilisées, ces prairies sont largement tributaires des pratiques agricoles.

La forêt est également bien représentée, recouvrant près de 35% du site. Non gérée et dominée par les feuillus, elle est composée d'essences diverses (Hêtre, Chêne, Sapin, ...). Elle accueille la Barbastelle, dont la présence est favorisée par la présence de nombreux arbres morts et sénescents et la présence d'arbres de tout âge.

Les 10% restants sont constitués par les milieux anthropisés, à savoir : l'étang, la culture, le château et ses alentours (haies, jardin ...). Leur diversité favorise la présence des chiroptères d'intérêt communautaire mais aussi le Cuivré des marais. Le château et les haies peuvent représenter d'éventuels gîtes de repos pour les chiroptères.

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après l'annexe I de la DHFF)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0,27 ha soit 1.6%	L'habitat n'est pas très caractéristique sur le site et présente des formes de transitions entre les prairies humides à hautes herbes relevant plus du <i>Calthion palustris</i> et la mégaphorbiaie proprement dite. Est présente la sous entité 6430_4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	Moyen à favorable	Favorable	CEPA / Fiche cahier d'habitats

SYNTHESE

Un seul habitat d'intérêt communautaire est présent sur le site : la mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (*Cf Carte 6*). De façon générale, l'habitat a un intérêt patrimonial globalement faible : les espèces caractéristiques sont banales et peu exigeantes (ortie dioïque, liseron des haies, berces, eupatoires, ...) mais certaines espèces plus rares peuvent également être présentes. Stable et couvrant une faible surface, son état de conservation est considéré comme favorable sur les parties les plus humides et moyen sur les parties plus sèches, dégradé par la fauche (*Cf Carte 7*).

La mégaphorbiaie, en plus d'être un habitat d'intérêt communautaire, est un habitat d'espèce important pour le Cuivré des marais. Sa présence est donc vitale pour le papillon. La conservation de cet habitat représente un enjeu relativement important.

TABEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après l'annexe II de la DHFF)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Lycaena dispar	Cuivré des marais	1060	/	<p>La population est connue depuis longtemps (données datant de 1992), semblant stable et pérenne. Une étude menée en 2009 a recensé plusieurs individus des 2 sexes</p> <p>La mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, habitat important pour le Cuivré des marais, est présente sur le site.</p> <p>Prairies humides et mésophiles présentant une grande richesse floristique dont le <i>Rumex</i>, plante hôte de la chenille.</p>	Inadéquat	2 thèses : défavorable ou favorable	N. Moulin / Fiche espèce
Myotis myotis / blythii	Grand / Petit Murin	1324 / 1307	/	<p>Un individu a été contacté dans l'enceinte du château en 2008. En 2009, plusieurs écoutes nocturnes ont révélées la présence de cette espèce. Sa présence ne serait qu'estivale.</p> <p>Gîtant dans les bâtiments, le château représente un bon potentiel. Le Grand/Petit Murin chasse en milieu ouvert le long de corridors.</p>	Inadéquat	Moyen	Chauve souris auvergne / Fiche espèce

Barbastella barbastellus	Barbastelle	1308	/	En 2009, quelques écoutes nocturnes dans les allées forestières ont été réalisées. Sa présence ne serait qu'estivale. La Barbastelle gîte dans les vieux arbres et chasse en milieu forestier. La forêt et les haies représentent un bon potentiel.	Inadéquat	Défavorable	Chauve souris auvergne / Fiche espèce
-----------------------------	-------------	------	---	--	-----------	-------------	---

SYNTHESE

3 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, à savoir :

- le Cuivré des marais : il se rencontre de manière régulière sur le site. En effet, le fond du vallon et la présence de la mégaphorbiaie sont propices aux chenilles (présence de *Rumex*) et les prairies environnantes sont riches en plantes mellifères. Au cours de l'été 2009, des individus adultes ont été observés sur le site Natura 2000 et dans ses environs (*Cf Carte 8*).

Le Cuivré des marais présente un état de conservation favorable. Cependant, il faut surveiller de près les impacts de la fauche sur le papillon (*Cf Carte 9*).

- le Grand/Petit Murin : ces 2 chiroptères sont difficiles à distinguer. Peu fréquents en Auvergne et rares en Haute Loire, ils sont inféodés à des milieux variés, un individu a été récemment découvert sur le site, dans le château. L'ensemble du site est extrêmement favorable comme terrain de chasse pour ces 2 espèces, présentant de nombreux milieux ouverts pour chasser les coléoptères dont ils se nourrissent. A noter que ces chiroptères ne seraient présents sur le site qu'en période estivale et ne semblent pas s'y reproduire (*Cf Carte 10*).

- la Barbastelle : relativement bien présente en Auvergne, elle est en régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Ce chiroptère est une espèce inféodée aux milieux boisés et annexes (clairières, liserés). Sur le site, l'espèce a été contactée par écoute dans les allées forestières et la haie, au sud du château. Le site serait favorable à la présence de cette espèce et ses contacts ont été nombreux. Il constitue donc un intérêt important pour cette espèce. A noter que la Barbastelle ne serait présente sur le site qu'en période estivale et ne semble pas s'y reproduire (*Cf Carte 11*).

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats	7	Murin à moustaches/Brandt (<i>Myotis mystacinus/Brandt</i>) Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) Pipistrelle de Kühl (<i>Pipistrellus kuhli</i>) Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Chauve Souris Auvergne / Directive européenne « Habitats, faune et flore »

SYNTHESE

7 autres espèces de chiroptères ont été recensées, en plus des 2 espèces d'intérêt communautaire. Cette diversité est particulièrement remarquable, au vu de la taille du site. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : présence de milieux diversifiés et de corridors (étang, haie, lisière), faisant office de zones de chasse, une forêt présentant de nombreux arbres morts et de tout âge, ainsi que des gîtes de repos au sein de l'enceinte du château. L'intérêt du site pour les chiroptères est donc particulièrement fort.

8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable (classés dans l'ordre de priorité)	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir et promouvoir une agriculture favorisant la présence du Cuivré des marais et ses habitats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir les milieux ouverts 2. Favoriser le pâturage extensif 3. Maintenir une diversité floristique 4. Limiter l'assèchement 	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	6430 : Mégaphorbiaie hygrophile	Cuivré des marais	Agriculture	/
Concilier activités humaines et présence de chiroptères et de leurs habitats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la cohérence entre fréquentation du public et présence de chiroptères 2. Maintenir voir installer des gîtes de repos 	<p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	/	<p>Barbastelle</p> <p>Grand/petit Murin</p>	Tourisme	Convention de gestion avec l'association Chauve Souris Auvergne

Maintenir et promouvoir les activités humaines favorisant la présence des chiroptères et de leurs habitats.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir une mosaïque de milieux 2. Favoriser le pâturage extensif 3. Maintenir la présence d'alignement d'arbres 4. Maintenir la présence d'arbres morts et sénescents 	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	6430 : Mégaphorbiaie hygrophile	<p>Barbastelle</p> <p>Grand/petit Murin</p>	<p>Agriculture</p> <p>Sylviculture</p>	<p>Réaménagement foncier</p> <p>Convention de gestion avec CSA</p>
Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles favorisant la présence de la mégaphorbiaie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter les interventions humaines 2. Limiter l'assèchement 3. Maintenir la qualité de l'eau 	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	6430 : Mégaphorbiaie hygrophile	Cuivré des marais	Agriculture	/

TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs transversaux	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Informer et sensibiliser les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes 2. Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public 3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site 	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDM) Europe (FEADER)
Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire 	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDM) Europe (FEADER)

TABLEAU 11 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Cuivré des marais et ses habitats	Maintenir et/ou promouvoir une agriculture permettant la présence du Cuivré des marais et ses habitats	***	x	X		X
	Maintenir les pratiques agricoles et la présence de la mégaphorbiaie	**	x	X		X
Chiroptères	Concilier présence humaine et présence de chiroptères et de leurs habitats	**	X			x
	Maintenir des activités humaines favorisant la présence des chiroptères et de leurs habitats	***	X	X		X
Objectifs transversaux	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs	***				X
	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	***				x

*** : niveau de priorité élevé,
 ** : niveau de priorité moyen,
 * : niveau de priorité faible

SYNTHESE

2 grandes entités de gestion peuvent être définies, dans lesquelles plusieurs objectifs de gestion durable sont déclinés :

- le Cuivré des marais et ses habitats (notamment la mégaphorbiaie)

Le site se caractérise par la présence d'une population stable du Cuivré des marais, due à la présence de mégaphorbiaies hygrophiles, de milieux humides accueillant le *Rumex*, plante hôte de sa chenille, et de prairies fleuries nécessaires à l'imago.

Actuellement les pratiques agricoles concourent à la présence du papillon et de ses habitats. Entretien des milieux ouverts et favorisant une diversité floristique, leur maintien est donc fortement préconisé. Cependant, la pratique de la fauche pourrait être adaptée car elle est susceptible d'avoir un impact sur la mégaphorbiaie et le Cuivré des marais, voire supprimée au profit du pâturage.

Parmi les autres objectifs, le maintien du caractère humide du site est également vital. Ceci passe bien sûr par le maintien de l'étang et de ses annexes hydrauliques (fossé, rigoles de drainage, exutoire).

- les chiroptères d'intérêt communautaire et leurs habitats

La diversité en chiroptères est remarquable sur le site. Ayant été récemment découverts (2009), leur état de conservation est encore difficile à décrire mais semble favorable.

Les pratiques agricoles actuelles permettent la création d'une diversité de milieux et favorise la présence d'insectes dont ils se nourrissent, du fait de la présence de bovins et d'une diversité floristique. En milieu forestier et arboré, il est également préconisé le maintien des pratiques actuelles, c'est-à-dire une gestion dite passive.

Enfin, la présence de gîtes de repos peut se révéler un facteur primordial pour les chiroptères dont le dérangement doit être évité. L'objectif sera donc un maintien de l'existant ainsi que des préconisations vis-à-vis du dérangement.

Des objectifs transversaux ont également été définis. Ceux-ci concernent essentiellement la sensibilisation et l'information des usagers et acteurs locaux, pour une meilleure gestion du site. De plus, il est également prévu d'assurer un suivi à la fois des espèces et des mesures de gestion (*Cf Carte 12*).

8.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 12 : MESURES « CUIVRE DES MARAIS ET SES HABITATS »

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure (cahier des charges précis en annexes)		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
		Charte N2000	Contrat N2000					
Maintenir un milieu ouvert	Cuivré des marais (Objectif 1)	Engagements milieux prairiaux n°1 et 2		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
			A32303 P et R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
			A32304 R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
			A32305 R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
Adapter les interventions humaines	Cuivré des marais (Objectif 2) Mégaphorbiaies (Objectif 1)		MAET 2	Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans		Etat et FEADER
Maintenir une diversité floristique	Cuivré des marais (Objectif 3)		MAET 1	Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans		Etat et FEADER
Limiter l'assèchement de la zone	Cuivré des marais (Objectif 4)	Engagements milieux humides n°1 et 2		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
	Mégaphorbiaies (Objectif 2)							

Maintenir la qualité de l'eau	Mégaphorbiaies (Objectif 3)	Engagement milieux humides n°3		Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/	
-------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	--	---------------	---------------	-------	---	--

TABLEAU 13 : MESURES « CHIROPTERES »

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure (cahier des charges précis en annexes)		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (sur 5 ans)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		Charte N2000	Contrat N2000					
Maintenir voir installer des gîtes de repos	Chiroptères (Objectif 1)	Engagement chauve souris n°1		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
			A32323	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
			A32324 P	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
Maintenir une mosaïque d'habitats	Chiroptères (Objectif 2)	Engagement tous milieux n°5		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
Favoriser le pâturage extensif	Chiroptères (Objectif 3)		MAEt 2	Agriculteurs	Agriculteurs	5ans		Etat et FEADER
			A32303P	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
			A32303R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
Maintenir une diversité floristique	Chiroptères (Objectif 4)		MAEt 1	Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans		Etat et FEADER

Maintenir l'alignement d'arbres	Chiroptères (Objectif 5)	Engagements tous milieux n°5		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
			A32306R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
Maintenir une gestion sylvicole passive	Chiroptères (Objectif 6)	Engagements milieux forestiers n°1 et 2		Propriétaires	Propriétaires	5 ou 10 ans	/	Etat
			F22712	Ayants droits	Ayants droits	5 ans sur 30 ans	/	Etat et FEADER
			F22708	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER
			F22705	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	/	Etat et FEADER

SYNTHESE

Deux types de mesures sont possibles sur le site :

- la Charte N2000
- les contrats N2000.

Si les 2 outils ne sont pas toujours applicables pour répondre à chaque objectif opérationnel, au moins un des 2, en revanche permet de répondre à chacun des objectifs opérationnels. Répondant aux exigences nécessaires à la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, leur objectif est la mise en œuvre d'une gestion et d'une conservation des pratiques favorisant un état de conservation du patrimoine naturel favorable.

La Charte N2000 est applicable sur l'ensemble du site. Ses engagements répondent aux principaux objectifs opérationnels.

En ce qui concerne la contractualisation, différents types sont possibles sur le site (*Cf Carte 13*) :

- sur les terrains dits agricoles, c'est-à-dire déclarés à la PAC, les exploitants ont la possibilité de souscrire à 2 MAEt. La première a pour objectif de favoriser la présence du Cuivré des marais, consistant à maintenir la richesse floristique des prairies et à mettre en défens certaines zones. La seconde mesure vise à favoriser la présence des chiroptères par la mise en place d'un pâturage tardif et la suppression de la fertilisation.
- sur les terrains dits forestiers, il est possible de contractualiser des mesures forestières qui ont pour unique but de favoriser la présence des chiroptères et notamment la Barbastelle.
- le château et ses alentours immédiats (haies, jardin) peuvent faire l'objet de contrats non agricoles non forestiers, notamment pour permettre la tranquillité des chauves souris vis-à-vis de l'ouverture du château au public et des problèmes d'accès.

8.4- SUIVIS

TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES « CUIVRÉ DES MARAIS ET SES HABITATS »

Intitulé de la mesure	Enjeux	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir un milieu ouvert	Cuivré des marais	Maintenir un milieu ouvert	Evolution surfacique des milieux ouverts	Les milieux ouverts sont vitaux pour le Cuivré des marais	Sensibilisations des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers
Adapter les interventions humaines	Cuivré des marais Mégaphorbiaie	Limiter les impacts de la fauche Favoriser un pâturage extensif	Evolution de la population du Cuivré des marais Evolution surfacique de la mégaphorbiaie	Actuellement la fauche a des répercussions néfastes sur le Cuivré des marais et la mégaphorbiaie	Sensibilisations des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers
Maintenir une diversité floristique	Cuivré des marais	Limiter la fertilisation	Evolution de la diversité floristique Présence de plantes indicatrices	Les plantes à fleurs permettent au Cuivré des marais de se nourrir	Sensibilisations des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers
Limiter l'assèchement de la zone	Cuivré des marais Mégaphorbiaie	Veiller au non comblement du fossé Pas de drainage	Evolution surfacique des milieux humides	Les zones humides sont la condition sine qua non de la présence de la mégaphorbiaie et donc du Cuivré des marais	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis réguliers
Maintenir la qualité de l'eau	Mégaphorbiaie	Pas de fertilisation ni de produits chimiques	Evolution des espèces caractérisant la mégaphorbiaie	Une eau trop eutrophisée aurait des impacts sur la composition floristique de la mégaphorbiaie	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis réguliers

TABLEAU 15 : SUIVI DES MESURES « CHIROPTERES »

Intitulé de la mesure	Enjeux	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir voir installer des gîtes de repos	Chiroptères	<p>Limiter l'accès des gîtes potentiels</p> <p>Aménager des ouvertures aux gîtes</p> <p>Installer des gîtes (nichoirs)</p>	Evolution des populations de chiroptères	La présence de gîtes de repos permet une implantation durable et permanente des chiroptères	<p>Sensibilisations des propriétaires fonciers</p> <p>Réalisation de suivis réguliers</p>
Maintenir une mosaïque d'habitats	Chiroptères	Maintenir les éléments linéaires et les grands types de milieux	Evolution surfacique des milieux et du linéaire	Les éléments linéaires servent de corridors et de zone d'alimentation pour les chiroptères. Une diversité de milieux entraîne une diversité d'insectes	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Réalisation de suivis réguliers</p>
Favoriser le pâturage extensif	Chiroptères	Favoriser le pâturage extensif	Evolution des populations de chiroptères	Le pâturage extensif favorise la présence d'insectes, dont se nourrissent les chiroptères	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Incitation à la contractualisation</p> <p>Réalisation de suivis réguliers</p>
Richesse floristique	Chiroptères	<p>Limiter la fertilisation</p> <p>Maintenir la fauche</p>	<p>Evolution de la diversité floristique</p> <p>Présence de plantes indicatrices</p>	Une grande diversité floristique favorise la présence d'insectes	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Incitation à la contractualisation</p> <p>Réalisation de suivis réguliers</p>
Maintenir l'alignement d'arbres	Chiroptères	Maintenir l'alignement d'arbres	Evolution du linéaire	Les alignements d'arbres constituent des zones de chasse et des gîtes de repos pour les chiroptères	<p>Sensibilisation des propriétaires fonciers</p> <p>Réalisation de suivis réguliers</p>

Maintenir une gestion sylvicole passive	Chiroptères	Pas ou peu d'interventions humaines	Evolution des populations de chiroptères	Les peuplements forestiers constituent des gîtes de repos et des terrains de chasse pour la Barbastelle	Sensibilisation des propriétaires fonciers Réalisation de suivis réguliers
---	-------------	-------------------------------------	--	---	---

SYNTHESE

La plupart des mesures ont pour objectif de maintenir les milieux présents et notamment ceux d'intérêt communautaire ou abritant des espèces d'intérêt communautaire :

- pour le Cuivré des marais et ses habitats, dont la mégaphorbiaie, ceci passe par le maintien des milieux ouverts, de la diversité floristique, du caractère humide de la zone et de la qualité de l'eau. L'efficacité de ces mesures sera visible grâce à l'étude de l'évolution de la population de Cuivré des marais et de la surface de mégaphorbiaie, au cours du temps. Pour de meilleurs résultats, une sensibilisation des agriculteurs et des propriétaires sera certainement nécessaire ainsi que la réalisation de suivis réguliers,
- pour les chiroptères, les mesures proposent un maintien des gîtes de repos, d'une mosaïque d'habitats, de la richesse floristique, des éléments linéaires et d'une gestion sylvicole passive. L'efficacité de ces mesures sera visible grâce à l'étude de l'évolution des populations de chiroptères au cours du temps. Pour des résultats meilleurs, une sensibilisation des agriculteurs et des propriétaires sera également certainement nécessaire ainsi que la réalisation de suivis réguliers.

Comme il a été dit précédemment, les pratiques agricoles se doivent d'être maintenues pour favoriser la présence des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. Cependant, certaines de ces pratiques doivent être adaptées aux espèces et habitats présents dans le cadre de mesures contractuelles. En effet, des pratiques comme la fauche et la fertilisation peuvent avoir des impacts importants sur le patrimoine naturel. Afin de suivre la pertinence des mesures, les suivis des populations des espèces, l'évolution surfacique de la mégaphorbiaie et la diversité floristique seront les principaux indicateurs.

TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe I de la DHFF)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	0,27 ha soit 1.6%	Maintien voir progression	Maintien des espèces végétales caractéristiques de cet habitat Maintien de sa continuité linéaire Maintien du Cuivré des marais	Etat de conservation favorable Amélioration de l'état de conservation sur les endroits où cet habitat est dégradé	Actuellement, la fauche est la seule pratique impactant cet habitat. Elle sera donc à surveiller en premier lieu.

TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la DHFF)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Cuivré des marais	1060	Petite population stable	Maintien voir progression	Maintien du Cuivré des marais Individus nombreux, des 2 sexes Observation de chenilles et imagos	Etat de conservation favorable	Actuellement, la fauche est la seule pratique impactant cette espèce. Elle sera donc à surveiller en premier lieu
Grand/petit Murin	1307 / 1324	Non disponible	Maintien voir progression	Présence d'individus d'âge divers Population stable	Etat de conservation favorable	Manque de recul sur l'état de conservation. Une étude sera donc à mener en premier lieu
Barbastelle	1308	Non disponible	Maintien voir progression	Présence d'individus d'âge divers Population stable	Etat de conservation favorable	Manque de recul sur l'état de conservation. Une étude sera donc à mener en premier lieu

SYNTHESE

La mégaphorbiaie eutrophe, seul habitat d'intérêt communautaire est globalement en état de conservation favorable, si ce n'est quelques zones dégradées par la fauche. L'objectif est donc le maintien et l'amélioration de cet état. Il est important d'assurer une continuité écologique et une pérennité de cet habitat, notamment pour le maintien d'une espèce d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais.

Le Cuivré des marais a un état de conservation favorable. Son maintien est donc préconisé. Cependant, des individus sont parfois directement détruits par la fauche. Cette opération devra donc être tempérée afin d'améliorer l'état de conservation de ce papillon.

En revanche, pour les chiroptères, le contexte est différent. En effet, leur découverte récente ne permet pas de dresser un diagnostic initial, l'état de conservation à atteindre est donc un état favorable. Ceci passe par leur présence régulière et permanente, estivale ou non.

9- CONCLUSION

Bien que de taille restreinte, le site de Saint Beauzire présente un intérêt écologique fort. Ainsi, 3 espèces: le Cuivré des marais, la Barbastelle et le Grand/Petit Murin et un habitat d'intérêt communautaire : la mégaphorbiaie eutrophe sont présents sur le site. A noter la présence de 9 espèces de chiroptères différentes. Cette diversité s'explique par le caractère humide du lieu, centré autour de l'étang, et la diversité des milieux. En effet, on y observe des milieux humides dont un étang, des prairies mésophiles, des bois ainsi que de nombreux linéaires, comme le fossé ou des haies. 2 principales activités humaines sont à dénoter : l'agriculture et les visites du château de Lespinasse.

L'agriculture est bien sûr l'activité principale sur le site. Entretien de l'ouverture du milieu et le maillage des éléments, mais aussi favorisant la présence de nombreuses fleurs et insectes son maintien est vital. L'état de conservation des 3 espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire est considéré comme favorable, les pratiques agricoles sont donc en accord avec leur environnement. On notera cependant que la fauche peut se révéler parfois traumatisante pour la mégaphorbiaie eutrophe et le Cuivré des marais, d'où la nécessité de surveiller cette pratique et de l'adapter. De plus, l'assèchement de la zone doit être évité et il faut veiller à la compatibilité entre les visites du château et la tranquillité des gîtes à chiroptères.

Afin de garantir la pérennité du patrimoine environnemental du site de Saint Beauzire, les 2 propriétaires peuvent s'engager dans 3 types de contrats et/ou adhérer à une charte de bonnes pratiques. Etant donné l'état de conservation favorable de ce patrimoine, ces outils de contractualisation ont pour objectif le maintien de l'existant, c'est-à-dire des espèces et habitats remarquables et des pratiques humaines. L'ensemble du site est susceptible de faire l'objet d'une contractualisation. Celle-ci sera bien sûr évaluée notamment par l'observation des populations et de l'évolution des surfaces des éléments paysagers. Enfin, afin de faciliter l'adhésion des propriétaires à ces outils, une démarche de sensibilisations sera certainement nécessaire.



Mégaphorbiaie eutrophe

10- BIBLIOGRAPHIE

- BENARD D./CEPA (2006). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301083 « Saint Beauzire »*. janvier 2006, 19 pages.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BERNARD M./ Chauve souris Auvergne. *Etude des populations de chiroptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. octobre 2009, 22 pages.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. ENGREF, Nancy, 217 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MOULIN N. (2009). *Etude des Lépidoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. Octobre 2009, 33 pages.
- PHYT'Auvergne (2009) / Qualité des eaux en Auvergne, synthèse des résultats du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides 2004 – 2008. mai 2009
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- SEYTRE L./CBNMC (2008) – *Guide des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche du site Natura 2000 FR 8301074 « Val d'Allier Vieille Brioude / Langeac »*. Décembre 2008, 25 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétingny, 1998, 144 pages.

11- ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)
DOCUMENT D'OBJECTIFS : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex MEDDM)
MEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PSG : Plan simple de gestion
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
WWF : World Wildlife Fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins, estuaires et zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous

243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drain.
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'hom.
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique

504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		